



Terre de terrassement chez nous

Par **LE GAL mickael**, le **11/07/2017 à 19:34**

Bonjour

heureux propriétaire d'un terrain, nos voisins (leur constructeur exactement) qui construisent juste à coté c'est permis de déposer environs 1.50 m de largeur sur 20m de longueur la terre de terrassement sur notre terrain.

de plus la borne de limite à été cassée le socle à l'air indem.

j'ai envoyé un mail au constructeur du voisin afin qu'il enlevè le surplus de terre de notre propriété, la demande assez récente n'a pas encore eu de réponse mais dans le cas d'une réponse négative qu'est il possible de faire ??

vous remerciant par avance

Par **Visiteur**, le **11/07/2017 à 21:41**

Bonjour,

Si la réponse est négative, vous pouvez saisir le TI pour un référé, une ordonnance d'exécution.

Par **LE GAL mickael**, le **11/07/2017 à 23:56**

veuillez m'excuser TI ??

merci

Par **Tisuisse**, le **12/07/2017 à 06:27**

TI = Tribunal d'Instance.

Par **janus2fr**, le **12/07/2017 à 07:40**

Bonjour,

[citation]j'ai envoyé un mail au constructeur [/citation]

Franchement, dans ce genre de cas on n'envoie pas un mail, mais une LRAR !

Par **LE GAL mickael**, le **13/07/2017 à 21:37**

bonjour

merci de vos réponses en effet le mail était une façons gentil de demander.

je vais envoyer en LRAR ma demande est il nécessaire que je l'envoie en plus à un organisme ou autre ?

cordialement

Par **Tisuisse**, le **14/07/2017 à 05:51**

Vous envoyez la LR/AR à votre voisin, ce sera à lui de transmettre votre demande à son constructeur. En effet, votre voisin est considéré comme le "donneur d'ordre".

Par **LE GAL mickael**, le **14/07/2017 à 09:46**

nous ne connaissons pas nos voisins jamais rencontrer mais en effet nous pourrions demander leurs coordonnées à la mairie

Par **Tisuisse**, le **14/07/2017 à 11:02**

Il n'y a pas une boîte aux lettres avec un nom ?

A défaut, effectivement, LR à l'entreprise qui fait cette excavation.

Par **LE GAL mickael**, le **14/07/2017 à 13:33**

nom pas de boîte aux lettres ils sont en cours de construction aussi

merci de vos réponse

Par **janus2fr**, le **15/07/2017 à 10:21**

[citation]nous ne connaissons pas nos voisins [/citation]

Vous devriez avoir au moins leur nom sur l'affichage obligatoire du permis de construire.